

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2024

N° 40

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Objet :** Convention entre le CASVP et le SIPPAREC - adhésion à la Centrale d'achat « SIPP'N'CO

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le mémoire présenté par la Directrice générale relatif à la convention entre le CASVP et le SIPPAREC - adhésion à la centrale d'achat SIPP'n'CO ;

**DELIBERE**

**Article 1 :** Le conseil d'administration autorise le CASVP à adhérer à la centrale d'achat SIPP'N'CO.

**Article 2 :** Madame la directrice du CASVP est autorisée à signer tout document relatif à cette adhésion, notamment la convention d'adhésion et son annexe A relative à la sélection des bouquets.

**Article 3 :** La cotisation annuelle sera imputée sur le compte 6281 du budget général du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

La Directrice Générale

  
Jeanne SEBAN

P/ le Président

  
Léa FILOCHE